

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la demande d'un crédit d'investissement complémentaire de frs 190'000.- pour l'installation de cellules photovoltaïques supplémentaires couvrant la totalité de la toiture de la salle de gymnastique du Centre sportif aux Isles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans son préavis PR10.07PR : demande de crédit de frs 25'450'000.- pour la réalisation de la 2^{ème} étape du Centre sportif aux Isles, que vous avez accepté lors de votre séance du 6 mai 2010, la Municipalité intégrait dans ce projet l'installation de cellules photovoltaïques à l'étanchéité d'une partie de la toiture de la salle de gymnastique (puissance installée : 56 kWp), aux fins de production d'électricité, pour un montant estimé à frs 650'000.-. Actuellement se pose la question de l'opportunité d'augmenter la production d'énergie par une utilisation complète de la toiture de la salle de gymnastique.

2. Opportunité d'augmenter la production d'énergie

Compte tenu de l'évolution technologique entre l'étude du projet et sa réalisation, il est apparu que la puissance initiale de 56 kWp prévue dans le préavis précité peut être obtenue sans devoir utiliser l'ensemble de la surface de la toiture de la salle de gymnastique. En effet, environ 20 % de cette dernière resterait non couverte par les capteurs solaires. Une étude réalisée par le fournisseur retenu pour la pose de ces derniers - l'entreprise FLEXCELL - arrive à la conclusion que l'utilisation de toute la toiture permettrait une augmentation de la production de l'ordre de 19kWp en investissant un montant supplémentaire de frs 190'000.-.

3. Décision de principe

La Municipalité considère que l'opportunité qui se présente d'augmenter la production d'énergie « propre » prévue dans le préavis précité s'inscrit dans le cadre du développement durable et de la volonté exprimée de l'« Association des habitants du quartier Iles-Valentin SUD » de diminuer la dépendance au gaz ou au bois. Elle est donc favorable à l'extension de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture de la salle de gymnastique du Centre sportif aux Isles.

4. Coût et financement

Cette dépense qui sera financée par la trésorerie générale, sera imputée dans le compte no 3552 « Centre sportif aux Isles étape 2 » et amortie par un prélèvement au compte 928.18.01 « Fonds pour les énergies renouvelables ».

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 3'800.- et se composent des frais d'entretien, frs 3'800.- (2 %).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;


décide :

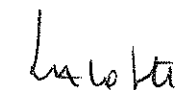
Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires couvrant la totalité de la toiture de la salle de gymnastique du Centre sportif aux Isles;

Article 2: Un crédit d'investissement de frs 190'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3552 « Centre sportif aux Isles étape 2» et amortie par un prélèvement sur le compte 928.18.01« Fonds pour les énergies renouvelables ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. von Siebenthal

La secrétaire

S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur C. Pillonel